

## OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## PRODUIT

**Nom du produit :** FCPR Experts Génération

**Part :** A

**Isin :** FR0014005GS2

**Description :** Le fonds Experts générations est un Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément FCR20210011.

**Nom de l'initiateur :** Scale Up Capital, société de gestion agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), dont le siège social est situé à Cœur Défense - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 Paris La Défense. Pour de plus amples informations, Appelez-le +33(0)1.76.44.10.91

**Site Internet de l'initiateur :** [www.scaleup-capital.com](http://www.scaleup-capital.com)

**Date de production du document d'informations clés :** 02/01/2023

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

**Type :** Experts Génération est un Fonds Commun de Place à Risque (FCPR)

**Objectif :** L'objectif d'investissement du Fonds est de réaliser une croissance du capital à long terme en atteignant un TRI annuel net supérieur à 10% en investissant directement ou indirectement dans des sociétés non cotées françaises ou de la zone euro et accessoirement de la zone euro, intervenant dans les domaines de l'expertise comptable (cabinets) et de la gestion comptable. (« Sociétés Cibles »)

Le Fonds n'a pas d'indicateur de référence

Le Fonds a été créé sous l'impulsion de l'Institut français de l'expertise comptable et des commissaires aux comptes (l'IFEC) afin d'accompagner l'ensemble de la profession comptable dans des projets d'acquisition, de transmission et de développement ou de transformation numérique de cabinets.

Le Fonds est un portefeuille mixte « de Capital Développement, Capital Transmission et Capital Transformation », qui a pour objet la constitution d'un ensemble de participations. Le Fonds est composé de deux poches principalement investies en titres donnant accès au capital (actions simples, actions de préférence, et de manière très minoritaire en obligations convertibles ou remboursables en actions) émis par des entreprises non cotées, françaises officiant dans le secteur de la comptabilité, du commissariat aux comptes, ainsi que des sociétés opérant dans des secteurs connexes à ces activités (audit, rating, certification, éditeurs de progiciels etc.) (les « Sociétés Cibles »). Lors de la période d'investissement initiale, la Société de Gestion s'efforcera de structurer un portefeuille équilibrant l'allocation entre chacune des thématiques d'investissement dans la composition du Fonds (Capital Développement, Capital Transmission, Capital Transformation), dans la mesure des opportunités disponibles.

Il est constitué d'une poche d'actifs dite « poche d'actifs risqués » et d'une poche d'actifs dite « poche d'actifs liquides »

La poche d'actifs risqués représente de 50% minimum à 80% maximum de l'actif net du Fonds sous réserve du respect du Quota Juridique et du Quota Fiscal.

La poche est composée d'une part de titres financiers de type actions simples, actions de préférence, non admis aux négociations sur un Marché d'Instruments Financiers émis par les Sociétés dites « Sociétés Cibles », La poche est d'autre part composée d'obligation convertibles, échangeables ou remboursables en actions. Ces titres sont acquis par le Fonds, directement ou indirectement via une Holding d'Investissement.

La poche peut accessoirement opérer via des parts de Fonds de capital investissement dont la durée est inférieure à la durée de vie résiduelle du FCPR Experts Génération, de stratégies différentes et dont l'objet est d'investir dans des PME Françaises dont les titres ne sont pas cotés sur un marché réglementé. A titre d'exemple, l'investissement dans une société d'édition de progiciels comptables peut nécessiter de mettre en place un véhicule de type « autre FIA » pour investir en qualité d'actionnaire minoritaire aux côtés de l'actionnaire principal.

La poche d'actifs liquides représente 20% minimum et 50% maximum de l'actif net du Fonds, sous réserve du respect du Quota Juridique et du Quota Fiscal. Cette poche se compose de parts ou actions d'OPCVM jugés non spéculatifs et/ou peu risqués par la Société de Gestion (notamment monétaires et obligataires), en TCN, ainsi qu'en certificats de dépôt et dépôts à terme et/ou instruments monétaires.

Le suivi des investissements est réalisé par l'équipe de gestion de Scale Up et débattu en toute indépendance en comité d'investissement.

Le Fonds respectera le quota juridique de cinquante (50) % conformément aux dispositions de l'article L. 214-28 du Code monétaire et financier. Par ailleurs, pour permettre, le cas échéant, à certains investisseurs de bénéficier d'avantages fiscaux en France, le Fonds devra respecter un quota fiscal de 50 % défini à l'article 163 quinquies B du Code général des impôts et un quota fiscal de 75% tel que prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, étant précisé que ces quotas fiscaux constitueront un minimum pouvant être dépassé.

Le quota juridique devra être atteint au plus tard lors de la clôture du deuxième exercice comptable du Fonds.

Par ailleurs, le fonds est également éligible au PEA-PME.

Le Fonds détiendra au maximum 40% du capital et des droits de vote de toute Société Cible dans laquelle il est investi. Pour les sociétés d'expertise comptable, cette limite est abaissée à 33% de leurs droits de vote.

**Durée :** Le Fonds a une durée de vie de 8 ans à compter de la date de constitution, prorogable pour deux 2 périodes successives de 1 année chacune, soit en principe jusqu'au 26 Août 2030 et au plus tard jusqu'au 26 Août 2032, sauf cas de dissolution anticipée prévus dans le Règlement.

**Investisseurs de détail visés :**

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

**RISQUE DE LIQUIDITE :** le Fonds ayant vocation à investir dans des titres principalement non cotés ne bénéficiant pas d'une liquidité immédiate et compte tenu des délais de liquidation du portefeuille, le Fonds pourra éprouver des difficultés à céder ou à se faire rembourser ses participations dans les délais et prix souhaités ou initialement envisagés et les investissements réalisés par le Fonds sont susceptibles de rester immobilisés durant plusieurs années. La faible liquidité des investissements dans des sociétés non cotées pourrait

entraîner une cession de ces actifs à un montant inférieur à leur valorisation et par conséquent une baisse de la valeur liquidative des parts du Fonds.

**RISQUE DE CREDIT :** la dégradation de la qualité d'un émetteur peut conduire à une baisse de valeur des instruments émis par celui-ci et affecter défavorablement la valeur liquidative du FCPR Le Fonds pourra souscrire à des obligations remboursables ou convertibles en actions. Les entreprises

émettrices pourraient ne pas être en mesure de rembourser ces obligations, ce qui induirait une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Les autres facteurs de risque sont présentés à l'article 1.4 du Règlement.

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← | → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 26/08/2032. Vous ne pourrez pas sortir du produit avant son échéance le 26/08/2030 excepté entre la 5<sup>ème</sup> année et la 8<sup>ème</sup> année, période

pendant laquelle une sortie est possible sous certaines conditions (voir règlement) et en payant 5% de frais de sortie.

Sur une échelle de risque classée de 1 à 7, le Fonds est positionné au niveau du risque le plus élevé. Ce positionnement s'explique par (i) une exposition du Fonds au marché des entreprises non cotées ; (ii) une absence de garantie du capital investi ; (iii) l'ensemble des risques liés aux contraintes de gestion du Fonds.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée au Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

## SCENARIOS DE PERFORMANCE

Investissement :	10 000,00 €	8 ans (période de détention recommandée)
<b>Minimum</b>	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement	
<b>Scénario de tension</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 421,97 €
	Rendement annuel moyen	-5,39%
<b>Scénario défavorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 606,33 €
	Rendement annuel moyen	0,74%
<b>Scénario intermédiaire</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	26 722,41 €
	Rendement annuel moyen	13,07%
<b>Scénario favorable</b>	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	56 539,78 €
	Rendement annuel moyen	24,18%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir à la fin de la période de référence en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez EUR 10 000,00.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de la performance du marché et de la durée de détention du présent produit d'investissement.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes et ne prend pas en compte la situation dans laquelle nous sommes incapables de vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevez.

## QUE SE PASSE-T-IL SI SCALE UP CAPITAL N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs du fonds étant détenus auprès de notre dépositaire, entité distincte de Scale Up Capital, le fonds ne sera pas affecté par une insolvabilité de l'initiateur.

En cas de liquidation du fonds, les actifs seront liquidés et vous recevrez une part du produit de la liquidation de ces actifs. Cependant, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Aucune garantie ou tout autre système de compensation n'est mis en place permettant de compenser cette perte potentielle.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les chiffres sont calculés sur une hypothèse d'investissement de 10 000 € et sont des estimations qui peuvent être amenées à changer dans le futur. La personne vous vendant ou vous conseillant au sujet de ce produit peut vous facturer d'autres coûts. En ce cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et vous montrera l'impact de ces coûts sur votre investissement au cours du temps.

### Réduction du rendements

### Si vous sortez après 8 ans\*

<b>Coûts totaux</b>	7 298,48 €
<b>Réduction annuelle du rendement (RIY)</b>	3,47 %

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 16,54 % avant déduction des coûts et de 13,07 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5 % du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement prévue dans le Règlement selon les différentes catégories de coûts :

<b>Coûts ponctuels</b>	Coût d'entrée	5,00%	Montant maximum que vous payez lors de l'entrée dans cet investissement. C'est le maximum que vous paierez, il se peut que vous payiez moins.
	Frais de constitution	0,40%	Montant prélevé afin de couvrir les frais de constitution du fonds
	Coût de sortie	0,00%	Il n'y a aucun frais de sortie
<b>Coûts récurrents</b>	Frais de gestion	3,10%	Ce taux de frais est le taux maximum, annualisé sur dix (10) ans, que peut prélever la Société de Gestion.
	Frais de fonctionnement	0,60%	Ce taux de frais est un taux annualisé sur 10 ans. Ces frais sont destinés à différents intervenants dont le Dépositaire, le commissaire aux comptes et le délégué de la gestion comptable et administrative
	Frais de gestion indirects	0,40%	Les frais de gestion indirects sont les frais liés aux investissements dans d'autres parts ou actions d'organismes de placement (commissions de gestion, commissions de souscription et commission de rachat
<b>Coûts accessoires sous certaines conditions</b>	Commission de surperformance	20,00%	20 % de la surperformance au-delà du Hurdle de 10% sur la base de l'accroissement de la valeur liquidative des Parts
	Frais de fonctionnement lié aux investissements	0,30%	Frais de fonctionnement non récurrent lié à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

Le Fonds est un fonds fermé. Les investisseurs ne peuvent pas être remboursés sur demande avant la liquidation du Fonds. La durée minimale de détention est de 8 ans à compter de la date de constitution à savoir le 28 août 2022.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

En cas de réclamations concernant le fonds et/ou la société de gestion, vous pouvez envoyer un email à [complaints@scaleup.group](mailto:complaints@scaleup.group), un courrier à « Scale Up Capital, Cœur Défense - 110 esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense », ou par téléphone au +33(0)1.76.44.10.91.

Vous devrez mentionner vos coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse email) et décrire l'objet de votre réclamation.

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le prospectus de fonds et le document d'informations clés à jour est également mis à disposition sur le site internet de la société de gestion (<https://scaleup-capital.com/experts-generation>).

La responsabilité de Scale Up Capital ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.